



Programme d'action des aires de covoiturage

VERSION 1

FOUGERES AGGLOMERATION

Phase expérimentale du modèle commun de développement des aires de covoiturage d'Ille-et-Vilaine

3 MARS 2019



Contact

CÉLINE TERTRAIS-DEGREMONT

Responsable Service Transport

T. 02 99 99 94 56

E ctertrais@fougeres-agglo.bzh

Parc d'Activités de
l'Aumallerie
1, rue Louis Lumière
35133 La Selle en Luitré
fougeres-agglo.bzh

Indice	Date	Objet de l'édition / révision	Etabli par	Vérifié par	Approuvé par
A	3/03/2019		CT	CEC	EL

Nombre total de pages 20

Table des matières

I.	Classification des aires	5
II.	Le rôle de Fougères Agglomération, des communes	11
A.	Pour l'aménagement.....	11
1.	Concernant les aires structurantes	11
2.	Concernant les aires intermédiaires.....	11
3.	Les aires de proximité.....	11
4.	Point dépose minute	12
B.	Gestion des aires de covoiturage	13
C.	Pour l'information, le référencement, communication	13
III.	Charte d'aménagement des aires	13
IV.	Articulation avec le réseau de transport en commun.....	14
V.	Accompagnement au schéma	14
A.	La mise en place d'une animation pour favoriser le covoiturage	14
1.	L'adhésion à la plateforme de mise en relation Ouest Go	14
2.	Faire connaître la plateforme Ouest-go	14
3.	Accompagner le changement de comportement auprès des salariés.....	15
B.	L'expérimentation d'autres formes de covoiturage.....	15
VI.	Mise en œuvre du schéma	15
A.	Recommandations sur les aires à modifier et transformer	15
1.	Modification des aires structurantes	15
2.	Modification des aires intermédiaires	16
3.	Amélioration de la visibilité des aires de proximité	17



FOUGÈRES
AGGLOMÉRATION



ARCADIS

Design & Consultancy
for natural and
built assets

B. Les aires en projet	18
VII. Programme d'actions	19

I. Classification des aires

Le diagnostic des schémas des aires de covoiturage a permis de mettre en évidence une bonne couverture du territoire en aires de covoiturage. L'analyse des infrastructures routières existantes, du positionnement actuel des aires formelles et informelles ou en projet, l'analyse des Établissements publics recevant du public ont permis de conclure qu'aucun besoin de création en aires de covoiturage n'a été identifié si l'on considère les aires en projet.

Le classement des aires de covoiturage recensées a été effectué en croisant les éléments suivants :

- L'identification des axes structurants, les nœuds routiers qu'ils constituent à savoir (cf. page 48 du diagnostic) :
- Le croisement de l'identification des itinéraires comptant un flux routier important (cf. page 51-52 du diagnostic) et à ceux des déplacements domicile- travail (cf. page 46 à 50 du diagnostic)
- L'observation du positionnement des aires par rapport aux axes structurants et zones urbanisés (cf. p 28 du diagnostic)

Ces éléments ont été regardés à la lumière des enjeux du territoire à savoir :

- Assurer une connexion entre Fougères et Rennes et sa métropole
- Assurer une connexion entre Fougères et Louvigné-du-Désert

Ainsi 4 itinéraires ont été identifiés et hiérarchisés en fonction des flux qu'elles accueillent :

1. Un axe structurant accueillant les flux vers Fougères- Rennes et notamment via l'A 84. Les flux vers Rennes situés l'axe Rennes - Fougères étant très importants, ils ont permis notamment d'étayer la définition des aires structurantes. Les aires existantes se situent à proximité des nœuds routiers, en bordure du barreau et de l'A 84.
2. Des axes intermédiaires accueillant les :
 - Les flux Fougères-Vitré
 - Les flux Fougères-Maën Roch
 - Les flux Fougères- Louvigné-du-Désert

Ces trois itinéraires comptabilisant un trafic routier important ont été mis en évidence lors du diagnostic ont permis d'identifier la localisation des aires intermédiaires.

- Enfin les autres aires ont été classées comme des aires de proximité. Il s'agit là d'un ancrage de l'aire de covoiturage au sein de l'organisation de la commune. Ainsi la commune de Luitré porte une réflexion sur la structuration d'une aire de services s'articulant avec la voie verte et des services proposés par les entreprises locales (location de vélo...).

Dans le diagnostic réalisé par Fougères Agglomération, 3 typologies différenciées ont été définies. La définition des aménagements à mettre en place s'appuie sur cette typologie.

Typologie	Flux Domicile-travail	Environnement	Capacité	Intermodalité	Services associés	Maitre d'ouvrage
Aire structurante	Flux importants supérieurs à	Proximité d'un échangeur de voie rapide	50 à 100 places, en fonction des besoins recensés et du potentiel, étudier la possibilité d'extension	À prévoir si elle n'existe pas	Travailler sur l'accès à pieds et à vélo depuis et vers les zones urbanisées les plus proches Ces aires sont les plus isolées et avec un usage fréquent : éclairage de l'aire et des abords à prévoir, revêtement, marquage, entrée/sortie adaptées, mobilier urbain	EPCI
Aire intermédiaire	Flux structurants	Proximité d'un carrefour de voie structurante, en sortie d'agglomération par exemple, sur parking de centre commercial...	10 à 50 places, en fonction des besoins recensés et du potentiel	Travailler sur l'accès à pieds et à vélo depuis et vers les zones urbanisées les plus proches	Signalisation et jalonnement visible dans les 2 sens	Convention avec les privés Financement possible EPCI ?
Aire intermédiaire complémentaire	Non située sur les flux principaux	Proximité d'un carrefour de voie structurante, en sortie d'agglomération	5 à 20 places, en fonction des besoins recensés et du potentiel	Non	Signalisation sur place	
Aire de proximité		En centre-ville	Moins de 10 places, du fait de l'accessibilité à pieds			

Par ailleurs, ce travail a permis d'identifier de aires de covoiturages externe au territoire mais pouvant constitués des points d'entrée ou de sorties des habitant du territoire vers cet itinéraire.

Enfin, Fougères Agglomération a identifié des zones de pertinence pour le développement de point de dépose minute. Ces zones sont localisées à proximité d'espace où des autostoppeurs ont été identifiés et sur des zones où le flux de trafic était important.

Ainsi 4 zones ont été identifiées :

- Une à proximité de l'aire de covoiturage de Romagné
- Trois sur l'axe Fougères- Louvigné

Il devra être étudié la faisabilité de mise en place d'arrêt minute facilitant la prise en charge des covoitureurs notamment dans la perspective de mise en place de covoiturage dynamique. Lors de cette phase, les communes ont à nouveau été sollicitées en vue de mettre à jour la base de données des aires de covoiturage.

HIERARCHISATION DES AIRES DE COVOITURAGE

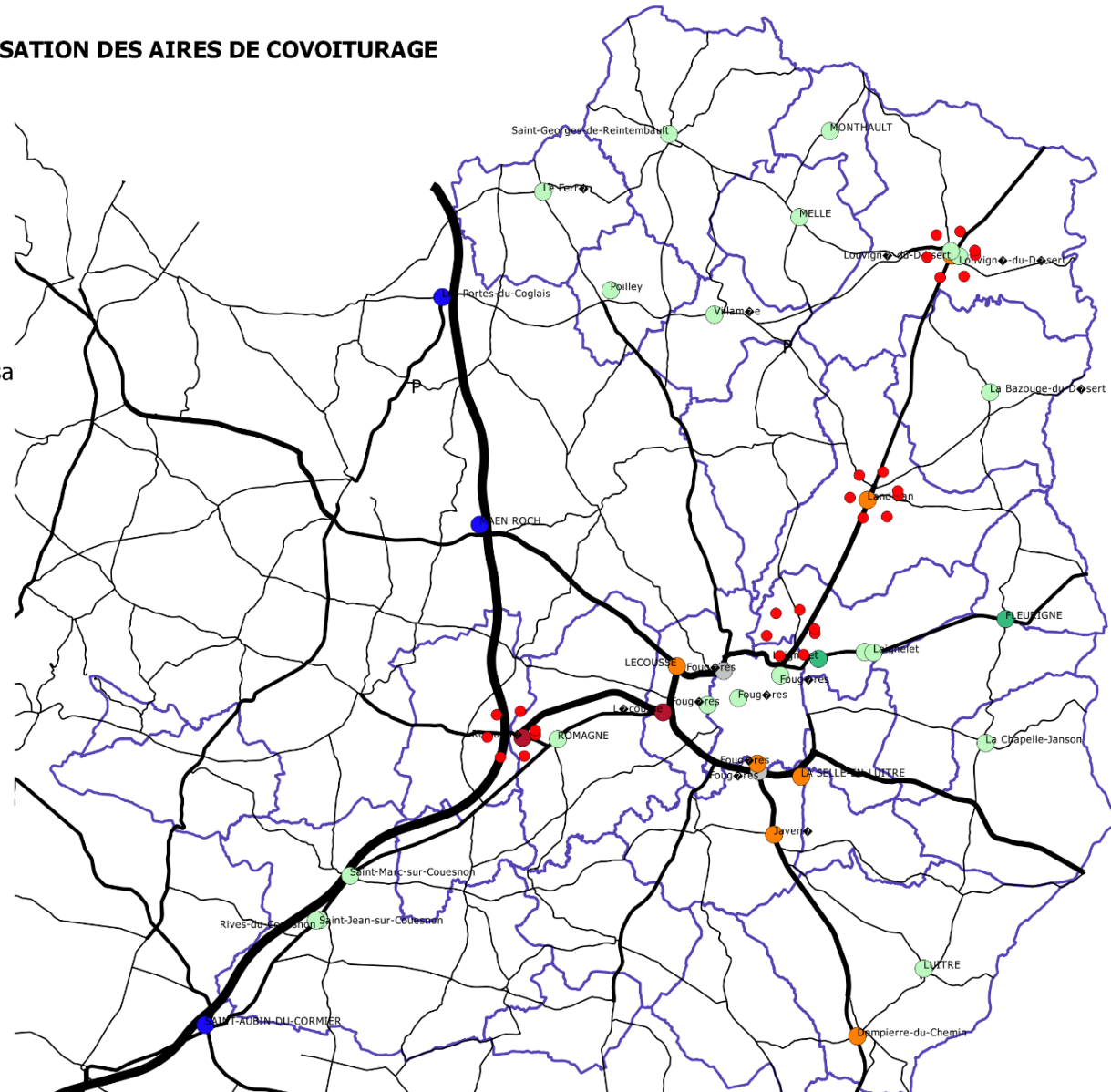
Légende

- Aire structurante
- Aire intermédiaire
- Aire de proximité hors flux
- Aire de proximité
- Aire informelle sans besoin de formalisa
- Aires extérieures d'intérêt

Trafic routier

- Moins de 2 000
- De 2 à 5 000
- De 5 à 10 000
- De 10 à 20 000
- Plus de 20 000
- commune_fag

- ● ● ● ● Point d'arrêt covoiturage dynamique à définir



Ainsi ce travail a permis de définir

- 2 aires de structurantes
- 7 aires intermédiaires à proximité de flux
- 2 aires de proximité qui ne sont pas situées dans un centre bourg et qui sont éloignées des flux routiers structurants
- 20 aires de proximité
- 3 aires situées à l'extérieur du territoire et présentant un intérêt pour le rabattement vers l'Autoroute 84 d'habitant du territoire

Typologie	Commune	statut	adresse	Propriété
Structurante	Lécousse	formelle	VC face à la Zone de la Pilais	Intercommunale
Structurante	Romagné	formelle	ZA des estuaires	Intercommunale
Intermédiaire	Fougères	informelle	Rue de Laval	Communale
Intermédiaire	Landéan	informelle	Rue Michel et Jean Passille	Communale
Intermédiaire	Louvigné-du-Désert	informelle	Place de la Mairie	Communale
Intermédiaire	JAVENE	informelle	Croisement de la D22 et la D798	informelle
Intermédiaire	Dompierre-du-Chemin	informelle	La Rouillarde	Communale
Intermédiaire	LA SELLE-EN-LUITRE	informelle	parking en face de l'Aumallerie	Intercommunale
Intermédiaire	LECOUSSE	en projet	Route de St Malo RD 155	Communale
Aire de proximité hors centre	Laignelet	formelle	Rond point D706 et D806	Départementale
Aire de proximité	Fleurigné	en projet	Mont Romain	Communale
Aire de proximité	La Bazouge-du-Désert	formelle	21 rue de Lesquen	Communale
Aire de proximité	La Chapelle-Janson	informelle	Rue du relais	Communale
Aire de proximité	Laignelet	informelle	Place de la mairie	Communale
Aire de proximité	Laignelet	informelle	Place de la salle communale	Communale
Aire de proximité	Le Ferré	informelle	Rue de Bretagne	Communale
Aire de proximité	Fougères	informelle	1 boulevard de Bliche	Communale
Aire de proximité	Fougères	informelle	Boulevard Jacques Faucheux	Communale
Aire de proximité	Fougères	informelle	Boulevard Grolay	Communale
Aire de proximité	Louvigné-du-Désert	informelle	Place de Bretagne	Communale
Aire de proximité	Louvigné-du-Désert	formelle	Place du 8 mai 45	Communale
Aire de proximité	Luitré	en projet	Rue de Bretagne en entrée d'agglomération	Communale
Aire de proximité	Mellé	formelle	Parking Rue Rouviel	Communale

Aire de proximité	Monthault	formelle	parking du cimetiere	communale
Aire de proximité	Poilley	informelle	Rue du Mont Saint-Michel	Communale
Aire de proximité	Romagné	informelle	parking de la mairie	Parking de la mairie
Aire de proximité	Saint-Georges-de-Reintembault	formelle	Place de la Mairie	Communale
Aire de proximité	Saint-Jean-sur-Couesnon	informelle	Place de la salle	Communale
Aire de proximité	Saint-Jean-sur-Couesnon	informelle	Parking de la mairie	Communale
Aire de proximité	Saint-Marc-sur-Couesnon	formelle	Le Pâtis Buret	Communale
Aire de proximité	Villamée	formelle	Place Vincent Van Gogh	Communale

Au cours de ce travail, 3 aires avaient été recensés mais ne nécessite pas de formalisation

Typologie	Commune	statut	adresse	Statut
Aires informelle sans besoin de formalisation	Fougères	informelle	Boulevard Saint-Germain	Privé
Aires informelle sans besoin de formalisation	Fougères	informelle	Rond-point la Hayais N12xD798	Départementale
Aires informelle sans besoin de formalisation	Javené	informelle	RD798	Départementale

II. Le rôle de Fougères Agglomération, des communes

A. Pour l'aménagement

1. Concernant les aires structurantes

Fougères Agglomération est propriétaire des emprises des aires de covoiturages identifiées comme structurante. Fougères Agglomération va conduire en 2019 une étude de structuration et hiérarchisation de pôles d'échanges multimodaux connectant Fougères Agglomération et Couesnon Marche de Bretagne.

Cette étude vise à définir les modalités de connexion des deux EPCI : Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne en matière de mobilité. Il s'agira de s'appuyer sur les échangeurs de l'A84, points de connexion des deux EPCI. Notamment concernant l'échangeur 29, il s'agira de :

- D'affirmer le positionnement d'un pôle multimodal que constitue aujourd'hui l'aire de covoiturage de Romagné desservie par le service régional BreizhGo –Rennes – Fougères
- D'en définir financièrement et techniquement le niveau d'équipements et de services attendus (aire d'attente, sanitaires, bornes électriques, box vélo, autopartage, point de dépose ...) de manière à pleinement remplir les fonctions d'un pôle d'échange multimodal structurant les portes d'entrée du pays de Fougères
- De connecter cet espace à la zone de plaisance et au centre de Saint Sauveur-des-Landes et de Romagné en favorisant l'emploi de la marche à pied, du vélo et autres modes alternatifs
- De définir le niveau de service à mettre en œuvre pour connecter les 2 EPCI entre eux et à l'offre régionale et au pôle urbain que constitue Fougères

Cette étude sera lancée au cours du second semestre 2019.

2. Concernant les aires intermédiaires

À ce jour les aires intermédiaires sont de propriété des communes, du conseil départemental ou de Fougères Agglomération. Les aménagements à prévoir sont définis dans la charte. Les aires intermédiaires sont toutes des parkings existants hormis celle de Lécousse en projet actuellement.

Fougères Agglomération appuiera techniquement les propriétaires fonciers dans la réalisation des travaux et la mise en place de la signalétique et du jalonnement

3. Les aires de proximité

Ces aires sont sous la responsabilité des communes.

Fougères Agglomération appuiera techniquement les propriétaires fonciers dans la réalisation des travaux et la mise en place de la signalétique et du jalonnement

4. Point dépose minute

Fort du constat du diagnostic, certaines zones ont fait l'objet de repérage de présence d'autostop. Il s'agirait d'accompagner le développement de cette pratique de covoiturage dynamique tout en la sécurisant. Ces zones de dépose minute pourraient permettre de donner de la visibilité à cette pratique. Ainsi quatre zones de pertinence ont été identifiées. Concernant la zone à proximité de l'échangeur 29, cette question a été intégrée à l'étude conduite par Fougères Agglomération au second semestre 2019 sur la création du pôle d'échange multimodal. Concernant ceux situés sur l'axe Fougères – Louvigné-du-Désert, ces espaces devront faire l'objet d'une identification précise de zones. Ces dernières pourraient s'articuler avec les arrêts de transport collectif de la ligne 18 BreizhGo. Un travail devra donc être conduit avec le futur délégataire de transport de Fougères Agglomération, la région Bretagne chargée de l'exploitation de cette ligne et le Conseil Départemental, opérateur de voirie.



*Exemple de station de "court-voiturage" à
Marcq-en-Barœul (Nord) – source « La
Croix »*

L'axe Fougères – Vitré présente également des indicateurs favorables au développement du covoiturage dynamique. Un travail avec Vitré Communauté sur les points de dépose pourra être engagé.

B. Gestion des aires de covoiturage

La gestion des aires est assurée par le propriétaire foncier de l'aire de covoiturage.

C. Pour l'information, le référencement, communication

Fougères Agglomération est garant du référencement des aires de covoiturage du territoire. Pour ce faire, les communes, le conseil départemental seront invités à transmettre les éléments permettant d'e tenir à jour cette base de données en fonction des créations, modifications d'aires. Elle sera l'interlocuteur de la DDTM dans la mise à jour de la base de données départementale déposée sur la plateforme GéoBretagne.

Par ailleurs, elle intégrera les éléments de communication publique à son site internet. Ainsi, les aires formelles sont intégrées à la carte interactive du site internet de Fougères Agglomération. Ces dernières seront mises à jour au moins une fois par an.

III. Charte d'aménagement des aires

Un groupe technique a été constitué avec les acteurs suivants

- Responsable service technique de Fougères agglomération
- Responsable services techniques de la ville de Fougères
- Responsable du service technique de Louvigné-du-Désert
- Responsable de Département
- DDTM

Ces derniers se sont réunis afin d'échanger sur la rédaction de la charte d'aménagement. La Charte d'aménagement a ainsi été finalisée suite aux remarques des différents partenaires. Cette dernière permettra de guider les porteurs de projet d'aménagement ou de modification d'aire de covoiturage sur le territoire.

IV. Articulation avec le réseau de transport en commun

Le positionnement d'aire intermédiaire en couronne de l'agglomération fougèraise devrait permettre d'articuler covoiturage avec les lignes du réseau de transport urbain. Ces aires de covoiturage se situent à proximité d'arrêt de transport urbain. Cela représente une possibilité de rabattement pour les personnes ne disposant pas de moyen de locomotion souhaitant utiliser le covoiturage et le transport en commun.

Concernant les aires situées sur l'axe de la ligne BreizhGo 13 Fougères – Vitré, cette question devra être abordée avec la région Bretagne autorité organisatrice de cette ligne et en lien avec Vitré Communauté. Sur l'axe de la ligne 18 Fougères – Saint-Georges-de-Reintembault, on note une proximité entre les aires existantes et les arrêts de cette ligne.

V. Accompagnement au schéma

A. La mise en place d'une animation pour favoriser le covoiturage

1. L'adhésion à la plateforme de mise en relation Ouest Go

L'adhésion de Fougères Agglomération à la plateforme ouest-go a été soumise au conseil communautaire le 25 mars 2019. Fort de cet outil de mise en relation des covoitureurs, Fougères Agglomération pourra mettre en œuvre une politique d'animation favorisant l'appropriation de cet outil sur le territoire

2. Faire connaître la plateforme Ouest-go

Il s'agirait de conduire une campagne de communication visant à favoriser le changement de comportement et faire connaître la plateforme de mise en relation des covoitureurs Ouest-go. Cette campagne s'articulerait avec les actions en projet dans le plan Climat Air Energie et Territoire, ce dernier étant en cours de finalisation.

Par ailleurs, concernant le covoiturage évènementiel, le centre culturel Juliette Drouet a intégré dans sa brochure de communication la plateforme Ouest-go sortant durant l'été 2019. Dans le cadre du festival Humeurs vagabondes, une communauté de covoitureurs sera créée pour les évènements liés à ce festival.

Il s'agira également de faire connaître auprès des services culturels et sportifs communautaires organisant des évènements cet outil afin qu'ils puissent l'utiliser.

Par ailleurs, il s'agira au travers du service communautaire du Point Accueil Emploi de faire connaître du service de covoiturage solidaire auprès de partenaires de l'insertion professionnelle.

3. Accompagner le changement de comportement auprès des salariés

Une expérimentation sera conduite en 2020 en lien avec le service développement économique en vue de travailler avec une entreprise volontaire du territoire. Cette démarche visera à définir une méthode d'accompagnement à la pratique des salariés avec des entreprises désireuses de porter une démarche volontaire auprès de leurs salariés. Elle sera articulée avec l'adhésion à la plateforme OuestGo.

Il s'agira également de faire connaître auprès des entreprises la présence de cet outil lors d'un petit-déjeuner réalisé par le service développement économique de Fougères Agglomération.

B. L'expérimentation d'autres formes de covoiturage

En 2020, il sera expérimenté avec une commune ou plusieurs communes volontaires la mise en place de covoiturage solidaire. Il s'agira de bâtir un partenariat à l'échelle d'une à deux communes visant à identifier un porteur de projet permettant de constituer une équipe de bénévoles et porté cette expérimentation.

Par ailleurs dans le cadre de la délégation de service public concernant le réseau de transport urbain, il a été intégré une option en vue de la mise en œuvre du covoiturage dynamique. La nouvelle délégation de service public sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2020.

VI. Mise en œuvre du schéma

A. Recommandations sur les aires à modifier et transformer

1. Modification des aires structurantes

Fort du travail réalisé au cours de l'élaboration de la charte et du travail de diagnostic, les deux aires structurantes pourront bénéficier d'améliorations :

- L'aire de covoiturage de Romagné fera l'objet d'un réaménagement global en vue de la transformer en pôle d'échange multimodal. Ainsi seront étudiés la mise en place de cheminement doux connectant l'aire à la commune de Saint-Sauveur-des-landes et la zone de Plaisance. Par ailleurs les services permettant d'améliorer le confort des usagers seront développés (sanitaires, aire d'attente, bornes électriques). La mise en œuvre d'un dépose-minute sera étudiée.
- le jalonnement de l'aire de Villeneuve sera examiné. La mise en œuvre d'un dépose minute sera étudié.

Typologie	Commune	adresse	Nature des travaux	Cout	Programmation
Structurante	Lécousse	VC face à la Zone de la Pilais	Etude à Venir	Etude à venir	2019-2020
			Repositionner le panneau de jalonnement et mettre un stationnement vélo. Porter une réflexion sur un dépose minute		2021-2022
Structurante	Romagné	ZA des estuaires		7 000 €	

2. Modification des aires intermédiaires

Il conviendra de conduire un travail de concertation avec les communes concernées sur la programmation des travaux d'amélioration des aires en lien avec la charte d'aménagement. La formalisation des aires par la mise en place de panneau de position et de jalonnement représentera une étape.

Typologie	Commune	Adresse	Nature des travaux	Cout
Intermédiaire	Fougères	Rue de Laval	Mettre en place des panneaux de position, de jalonnement et de stationnement vélo	9 400 €
Intermédiaire	Landéan	Rue Michel et Jean Passille	Mettre en place un stationnement vélo	5 900 €
Intermédiaire	Louvigné-du-Désert	Place de la Mairie	Mettre en place des panneaux de position, de jalonnement et de stationnement vélo	5 900 €
Intermédiaire	JAVENE	Croisement de la D22 et la D798	Mettre en place éclairage autonome, des panneaux de position, de jalonnement et de stationnement vélo	5 200 €
Intermédiaire	Dompierre-du-Chemin	La Rouillarde	Mettre en place des panneaux de position, de jalonnement et de stationnement vélo	5 900 €
Intermédiaire	LA SELLE-EN-LUITRE	parking en face de l'Aumallerie	Mettre en place des panneaux de position, de jalonnement et de stationnement vélo	5 900 €
Intermédiaire	LECOUSSE	Route de St Malo RD 155	Mettre en place des panneaux de position, de jalonnement et de stationnement vélo	11 900 €

3. Amélioration de la visibilité des aires de proximité

Concernant les aires de proximité, un travail de signalétique pourrait être envisagée visant à formaliser les aires informelles et donner de la visibilité à cette pratique :

Typologie	Commune	Statut	Adresse
Aire de proximité	La Chapelle-Janson	informelle	Rue du relais
Aire de proximité	Laiglelet	informelle	Place de la mairie
Aire de proximité	Laiglelet	informelle	Place de la salle communale
Aire de proximité	Le Ferré	informelle	Rue de Bretagne
Aire de proximité	Fougères	informelle	1 boulevard de Bliche
Aire de proximité	Fougères	informelle	Boulevard Jacques Faucheux
Aire de proximité	Fougères	informelle	Boulevard Grolay
Aire de proximité	Louvigné-du-Désert	informelle	Place de Bretagne
Aire de proximité	Luitré	en projet	Rue de Bretagne en entrée d'agglomération
Aire de proximité	Poilly	informelle	Rue du Mont Saint-Michel
Aire de proximité	Romagné	informelle	Parking de la mairie
Aire de proximité	Saint-Jean-sur-Couesnon	informelle	Place de la salle
Aire de proximité	Saint-Jean-sur-Couesnon	informelle	Parking de la mairie

Dans un second temps, afin d'harmoniser la signalétique des aires de covoiturage du territoire, un travail pourra être conduit pour les aires de proximité formelles visant à mettre en œuvre un panneau homologué. En effet, certaines aires sont dotées d'un panneau personnalisé sous le libellé « point de covoiturage ».

Typologie	Commune	Statut	Adresse
Aire de proximité	La Bazouge-du-Désert	formelle	21 rue de Lesquen
Aire de proximité	Louvigné-du-Désert	formelle	Place du 8 mai 45
Aire de proximité	Mellé	formelle	Parking Rue Rouviel
Aire de proximité	Monthault	formelle	parking du cimetière
Aire de proximité	Saint-Georges-de-Reintembault	formelle	Place de la Mairie
Aire de proximité	Saint-Marc-sur-Couesnon	formelle	Le Pâtis Buret
Aire de proximité	Villamée	formelle	Place Vincent Van Gogh



Le coût des panneaux de signalisation est évalué à 1400 €. Concernant le stationnement vélo, les box vélos sécurisés sont évalués à 3 500 €. Les racks à vélo sont évalués à 400 €

B. Les aires en projet

3 aires sont actuellement en projet. Le projet de l'aire de proximité de Luitré est aujourd'hui presque abouti. Cette aire est conçue pour accueillir d'autres services : autopartage, bornes électriques, station de lavage. Cette aire s'articule avec le souhait de la commune de dynamisation du centre bourg. Ainsi, la commune a conduit avec le garage situé dans le centre bourg un partenariat qui permettra à terme la location de vélo à assistance électrique. Ce service s'articule également avec l'aménagement de la voie verte Fougères – Vitré traversant la commune.

Typologie	Commune	Adresse	Propriété	Nombre de places	Estimation du cout de réalisation
Intermédiaire	LECOUSSE	Route de St Malo RD 155	Communale	12 à 30 places	
Aire de proximité	Fleurigné	Mont Romain	Communale	De 5 à 10 places	
Aire de proximité	Luitré	Rue de Bretagne en entrée d'agglomération	Communale	23	

VII. Programme d'actions

Thème	Année	Actions à conduire	Coût	Acteur à mobiliser
Aménagement des aires de covoiturage	2019	Conduite de l'étude portant sur le développement de l'intermodalité de l'aire de Romagné	35 000 €	Maires, Opérateurs de voiries
	2020	Concertation avec les propriétaires d'aires intermédiaires en vue de définir un programme d'amélioration des aires	Temps ingénierie	Maires, Opérateurs de voiries
	2021	Concertation avec les propriétaires d'aires de proximité formelles en vue de définir un programme d'amélioration des aires	Temps ingénierie	Maires, Opérateurs de voiries
	2022	Concertation avec les propriétaires d'aires de proximité informelles en vue de définir un programme d'amélioration des aires	Temps ingénierie	Maires, Opérateurs de voiries
	2020-2021	Phase travaux d'aménagement de l'espace intermodal de Romagné	À définir	Maires, Opérateurs de voiries
Animation	2020	Expérimentation de développement de covoiturage auprès d'entreprises	Temps ingénierie	CCI, Région
	2020	Faire connaître aux acteurs de l'insertion professionnelle la fonctionnalité covoiturage solidaire de Ouest go	Temps ingénierie	Acteurs de l'insertion professionnelle
	2020	Présenter la plateforme Ouest-go lors d'un petit déjeuner d'entreprise	Temps ingénierie	Cci, Service développement économique
	2021	Développer avec les autres services communautaires les communautés de covoitureurs en lien avec les événementiels locaux	Temps ingénierie	Services communautaires créant de l'évènementiel
	2019- 2020	Lancement d'une campagne de communication grand public	5 à 10 000 €	Région, Mégalis
Gestion de la base de données	2019-2022	Mise à jour annuelle de la base de données	Temps ingénierie	Maires

Mise en place de services de covoiturage alternatifs	2020-2021	Mise en place d'un service de covoiturage dynamique	A définir	Structures associatives, Maires, délégataire de service publique, Région Bretagne
	2021	Expérimentation de covoiturage solidaire	Temps ingénierie	Maires